

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

Séance : 11 juin 2024

Numéro : 5

Objet : Cotisation 2024 – prises
de vues aériennes par drone

L'an deux mille vingt-quatre,
Le onze avril,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 mai 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
12 membres présents, 3 membres représentés, 12 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne-Marie CONSTANS, Jean-François VIDAL.

Membres absents : Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jacques GARDE (excusé), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les cotisations du SMICA ont été votées lors du dernier Comité syndical, à savoir le 25 mars dernier.

Il indique qu'une consultation portant sur les prises de vues aériennes par drones a été réalisée et qu'il conviendrait d'inclure en lieu et place, de nouveaux tarifs dans la grille de cotisations actuelles.

Aussi, il propose d'inclure les prix suivants :

1-1000m² => 460€
1001-2000m² => 610€
2001-3000m² => 750€
3001-4000m² => 880€
4001-5000m² => 1000€
5001-10000m² => 1200€

Au-delà 10000m² (1 hectare), les collectivités devront contacter le SMICA pour l'établissement d'un devis « spécifique ».

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant de la cotisation telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL